

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	27/08/2026	L'an deux mil vingt-six, le mardi premier septembre, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian SAGET
Conseillers en exercice	11	
Présents	11	
Absents	0	
Pouvoirs	0	

Présents : Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Jean-Paul CAMBON, Nicole ROYER, Franck FLEURIOT, Nicolas BONNARDE, Laurence BONNARDE, Michèle MARY, Sébastien GAGER, Émilie JORY.

Michèle MARY a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme	Montant 2025	Proposition 2026
Comice du monde rural	50,00 €	50,00 €
Coopérative scolaire	150,00 €	150,00 €
Comité des fêtes	1 000,00 €	300,00 €
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement	30,00 €	30,00 €
Association de la Bibliothèque de Hommes	200,00 €	200,00 €
Protection Civile 37	500,00 €	500,00 €
Campus des Métiers de l'Artisanat	80,00 €	160,00 €
Amicale des pompiers	350,00 €	350,00 €
Fondation du patrimoine	55,00 €	100,00 €

Il est à noter que les Martins pêcheurs de Continvoir ont déposé une demande, non présentée dans ce tableau, suite à la proposition de Madame Mélanie Ossant suggérant la gratuité du loyer plutôt que le versement d'une subvention qui, finalement, contribue au paiement de la location de l'étang. Cette proposition sera faite à l'association.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCIDE** d'attribuer aux organismes listés dans le tableau ci-dessus, le montant des subventions accordées pour 2026

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au versement des dites subventions sont inscrits au budget primitif 2026.

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Continvoir tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les communes impactées en faisant un don de 250 euros à la Protection Civile

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de faire un don d'un montant de 250 euros à la Protection Civile
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le document relatif à l'exécution de la présente délibération

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

PROPOSITIONS DE COUPES DE L'EXERCICE 2027

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. ROBILLARD, de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2027 dans les forêts soumises au Régime forestier.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2027 au martelage des coupes désignées ci-après
- **PRÉCISE** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

Coupes A MARTELER :

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (Volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnées prévente	Bois façonnées	Bois façonnées contrat
Coupes non réglées	11	50		☐	☒	☐	☐	☐
Coupes réglées	5a		292	☒	☐	☐	☐	☐

AJOURNEMENT (OU SUPPRESSION)

Année de passage prévue à l'aménagement	Parcelles	Ajournement - Suppression	Motifs

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente
- **DIT** que M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles n° 11 et 5A

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe que les travaux de réfection des murs de la cantine (soubassement et peinture), réalisés cet été par les agents municipaux sont achevés.

M. le Maire confirme que le feu d'artifice, initialement prévu le 13 juillet et ayant dû être annulé en raison des conditions météorologiques sera tiré en décembre, à l'étang, soit à l'occasion du Marché de Noël soit après le spectacle proposé pour les enfants. Mme Mélanie Ossant demande si ce spectacle est réservé aux enfants fréquentant les écoles du RPI ou si tous les enfants de la commune peuvent y assister. M. le Maire confirme que le spectacle est ouvert à l'ensemble des enfants de la commune.

M. Le Maire indique avoir reçu deux devis pour l'organisation d'un concert de gospel, le 31 octobre prochain, dans le cadre d'Octobre Rose. Il souhaiterait que l'Echo du Changeon puisse assurer la première partie. Les recettes de cet événement seront intégralement reversées à la cause. La commission culture doit se réunir afin de définir les derniers détails avant de se prononcer sur l'une ou l'autre des prestations proposées.

M. Le Maire précise que le repas des Aînés, aura finalement lieu le dimanche 22 novembre 2026, à midi, à la salle des fêtes. En effet, le traiteur retenu n'était pas disponible le 11 novembre. Mme Nicole Royer ajoute que la commission dédiée devra se réunir afin de se prononcer sur le choix du menu. Les accompagnants devront payer leur repas.

M. le Maire rapporte une demande de l'association MAIL qui ne sollicite pas de subvention mais souhaiterait que la commune achète des étagères afin de compléter le coin pour le prêt de livres. Les membres du conseil municipal approuvent cette demande.

M. le Maire rappelle qu'une demande pour la reprise du commerce au 1^{er} janvier 2028 avait été faite auprès de la Communauté de Communes. Cette dernière a approuvé. M. le Maire ajoute qu'il souhaiterait à l'occasion de cette reprise solliciter les habitants lors d'une réunion publique afin que chacun puisse donner des idées quant au devenir de ce local.

M. le Maire donne lecture d'un mail de la CCTOVAL présentant l'association « Bouge ton coq » qui propose la mise en place d'épicerie participative dans les villages. La commune de la Chapelle-sur-Loire a déjà fait appel à eux et prochainement une épicerie participative devrait ouvrir ses portes, toutefois, M. le Maire précise qu'il leur faut mobiliser 50 personnes, donnant chacune 2 heures de leur temps par mois.

M. le Maire informe que la CCTOVAL travaille actuellement sur le PAT (Projet Alimentaire Territorial). Ce projet a pour objectif de travailler de manière concertée et transversale sur la redynamisation du territoire agricole, le soutien à la production durable et l'alimentation de qualité et de proximité. M. Sylvain Dolivet assistera à la réunion du 5 octobre prochain lors de laquelle les orientations seront validées, avant dépôt du dossier.

M. le Maire indique que la commune doit transmettre à la CCTOVAL les projets à inscrire au CRST (Contrat Régional de Solidarité Territorial) pour novembre 2026 à novembre 2029. A ce jour, deux projets sont identifiés sur la commune ; il s'agit de la renaturation de la place du Mail ainsi que les travaux d'agrandissement de la salle des fêtes. Toutefois, les montants de ces opérations sont pour le moment inconnus. Les projets seront par conséquent transmis sans donnée financière.

M. le Maire informe du dispositif « Je passe à l'électricité » proposé par EDF mis en place afin d'équiper les établissements (notamment scolaires) lors des épisodes de fortes chaleurs. Une demande sera faite pour le remboursement des ventilateurs achetés pour l'école en mai dernier. Une seconde demande sera quant à elle déposée l'an prochain, afin d'équiper le préau de l'école d'une climatisation.

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental proposant le rachat de parcelles, avant de les proposer aux propriétaires riverains si la commune ne souhaite pas les acquérir. La commune fera une proposition pour acheter la parcelle cadastrée C4, longeant l'étang, dont elle assure déjà l'entretien régulier.

M. le Maire souhaite recueillir l'avis des membres du conseil municipal concernant le projet « Améliorons notre cour de récréation » porté par la coopérative scolaire et présenté au Conseil Départemental dans le cadre du budget participatif 2026. Les élus sont enthousiasmés par cette opération et un avis favorable sera donc transmis aux services du département.

Mme Mélanie Ossant indique que de nombreuses personnes ont été confuses quant aux interdictions de se rendre en forêt cet été. Elle propose qu'une réflexion soit menée pour que l'an prochain les informations soient plus claires pour les usagers.

M. Jean-Paul Cambon demande des précisions sur le document transmis par la trésorerie. M. Le Maire répond que ce document a vocation à informer les élus sur la gestion comptable de l'exercice 2025 de la commune, et que celle-ci est, selon le comptable, très satisfaisante.

Mme Laurence Bonnarde relate que dans le cadre de la prévention des incendies, la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage est complexe car certains propriétaires ne font pas le nécessaire. Elle souhaiterait qu'un rappel soit fait. M. le Maire et M. Sylvain Dolivet, qui assisteront prochainement à une formation sur le sujet, demanderont quelles actions peuvent être mises en place afin que chacun entretienne ses parcelles.

M. Nicolas Bonnarde présente deux nouveaux devis obtenus pour le spectacle de Noël du 5 décembre prochain, ceux précédemment proposés étant onéreux. Les membres du conseil

municipal sont invités à se prononcer sur un de ces deux choix d'ici la fin de semaine afin de pouvoir réserver le créneau dans les meilleurs délais.

M. Franck Fleuriot interroge quant à l'activité des associations auxquelles des subventions sont versées. M. le Maire précise que les associations auxquelles sont accordés des fonds fournissent un formulaire de demande qui précise leurs projets ainsi que leur budget et leurs comptes.

Mme Nicole Royer informe du souhait des agents de la cantine de suivre une formation « hygiène et sécurité ». M. le Maire précise que le catalogue des formations proposées par le CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) est disponible et qu'il encourage vivement les agents à se former tout au long de la carrière. La commune cotise d'ailleurs à cet organisme.

Mme Nicole Royer signale que le banc en bois installé à côté de la tyrolienne est abîmé et qu'il faut envisager de le retirer car cela pourrait être dangereux.

Mme Nicole Royer indique que le gazon du cimetière a souffert et que le rendu n'est pas celui escompté. M. Sylvain Dolivet propose de faire revenir le fournisseur afin d'évoquer les solutions envisageables. Mme Mélanie Ossant suggère de patienter une semaine afin de voir si les dernières pluies amènent un changement.

M. Sylvain Dolivet informe que le panneau d'informations électronique, installé près du porche de la mairie ne fonctionne plus. Il sera repris par le service après-vente cette semaine pour réparation. Les batteries, dont la durée de vie est estimée à 2-3 ans en ont 5. Il précise également que l'entreprise a fait parvenir un devis pour un basculement vers un système 4G/5G car l'actuel (2G/3G) sera bientôt caduc.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 28 septembre 2026.

La séance est levée à 21h45.